

ANNEXE 1

ADAPTATION DES MESURES DE PROTECTION POUR LES RESIDENTS DES EMS

Activité	Résidents supposés immuns	Résidents non immuns
Mesures générales	Respect des mesures édictées par le Conseil d'Etat et le Conseil Fédéral	
Visites des proches	Port du masque par les proches dès l'entrée Pas de masque pour le résident Respect de la distanciation physique avec le résident 2 visiteurs conjointement par résident Pas de contact physique avec le résident Selon organisation : possibilité de collation avec le résident en respectant les mesures de distanciation physique Selon les possibilités de l'établissement, accès à la chambre du résident, sauf si chambre double dont un occupant est non immun	Port du masque par les proches dès l'entrée Port du masque par le résident Respect de la distanciation physique avec le résident 2 visiteurs conjointement par résident Pas de contact physique avec le résident Selon organisation : possibilité de collation avec le résident en respectant les mesures de distanciation physique Pas de visite en chambre, sauf exception
Dépistage visiteurs	NON	NON Il appartient à la famille du résident de s'assurer du respect des règles sanitaires et de signaler tout symptôme ou suspicion à la direction.

Admissions	<p>Pas de confinement</p> <p>L'admission en chambre individuelle n'est pas nécessaire</p>	<p>Un confinement en chambre durant 7 jours est exigé. Un test est réalisé à J7 et s'il est négatif : possibilité de sortir de la chambre en respectant les mesures de protection (port du masque et distanciation physique)</p> <p>Le test est réalisé par l'EMS lors de l'admission</p> <p>L'admission en chambre individuelle est à garder pour une durée totale de 10 jours</p> <p>L'institution promeut la vaccination et la met en oeuvre dès qu'elle est réalisable</p>
Sortie pour consultation médicale, etc.(rdv externe)	Pas de confinement au retour	Pas de confinement au retour si respect des mesures (port du masque, hygiène des mains et distance physique) durant la sortie
Sortie avec repas ou nuit à l'extérieur et weekends	<p>Pas de confinement au retour</p> <p>Contrôle des signes cliniques et questionnaire familial. Il appartient à la famille du résident de s'assurer du respect des règles sanitaires et de signaler tout symptôme ou suspicion à la direction</p> <p>Respect des gestes barrières (distance, port du masque, hygiène des mains)</p>	<p>Pas de confinement au retour</p> <p>Test à J3 et J7</p> <p>Contrôle des signes cliniques et questionnaire familial. Il appartient à la famille du résident de s'assurer du respect des règles sanitaires et de signaler tout symptôme ou suspicion à la direction</p> <p>Respect des gestes barrières (distance, port du masque, hygiène des mains)</p> <p>La direction de l'EMS s'assure que le résident de retour ne partage ni chambre ni repas avec d'autres résidents non immuns</p>

<p>Activités</p> <p>En cas d'activité commune immuns et non immuns le port du masque est requis pour tous</p>	<p>Respect des mesures de distanciation physique</p> <p><u>Pour les activités de groupe :</u></p> <p>Autorisée pour un groupe de 10 au maximum si la place le permet (résidents et animateurs)</p> <p>Respect des mesures de distanciation physique</p> <p>Possibilité de sortie en petits groupes (maximum 5 personnes ; résidents et animateurs) pour activités externes</p>	<p>Port du masque et respect des mesures de distanciation physique</p> <p><u>Pour les activités de groupe :</u></p> <p>Autorisée en groupe de 5 au maximum (résidents et animateurs)</p> <p>Respect des mesures de distanciation physique</p> <p>Pas de sortie pour activité externe</p>
<p>Repas entre résidents immuns et non immuns confondus</p>	<p>Respect des mesures de distanciation physique</p> <p>Tables de 4 personnes composées, dans la mesure du possible, des mêmes résidents pour chaque repas</p>	<p>Respect des mesures de distanciation physique</p> <p>Table de 4 personnes composées des mêmes résidents pour chaque repas</p>
<p>Fréquentation d'un CAT avec bénéficiaires externes</p>	<p>Respect des mesures de distanciation physique</p> <p>Activité en groupe de 10 au maximum (résidents et animateurs), peu importe le statut immunitaire du bénéficiaire externe, lequel porte un masque</p>	<p>Fréquentation non recommandée pour les résidents non immuns</p> <p>Si la fréquentation est jugée nécessaire, éviter les contacts avec les bénéficiaire externes et respect des mesures de protection (hygiène des mains, distanciation physique et port du masque)</p>
<p>Tous collaborateurs (immuns comme non immuns)</p>	<p>Port du masque dès l'entrée dans l'institution</p> <p>Maintien des mesures de protection (hygiène des mains, distanciation physique)</p> <p>Respect des mesures édictées par le Conseil d'Etat et le Conseil Fédéral</p>	<p>Port du masque dès l'entrée dans l'institution</p> <p>Maintien des mesures de protection (hygiène des mains, distanciation physique)</p> <p>Respect des mesures édictées par le Conseil d'Etat et le Conseil Fédéral</p>